



ANALYSES

REPUBLIQUE FRANCAISE: L'ILLUSION DEMOCRATIQUE (2)

La deuxième manipulation essentielle: Choisir les électeurs

Nous avons vu comment les gardiens du Temple ont habilement instauré la [sélection des candidats](#) à l'élection présidentielle par le biais de la cooptation du "milieu" afin de tenir les reines du système tout en maintenant les citoyens dans l'illusion de leur souveraineté. De fait, **si le bulletin que nous mettons dans l'urne est bien celui que nous choisissons, ce choix est restreint par une offre préformatée et artificiellement conditionnée.**

Ce n'est donc pas un hasard si nous avons de plus en plus **le sentiment d'être les figurants d'une médiocre farce écrite pour nous occuper.** Pourtant, si ce sentiment est confirmé dans la réalité quotidienne, administrative, judiciaire, économique ou sociale, il ne se traduit pas par le rejet naturel, global et violent des responsables du "système".

En effet, **bien qu'étant conscient d'être enfermé dans un choix qui n'en est pas un, nous nous refusons à déchirer le voile de l'illusion** et préférons inconsciemment nous rassurer qu'"étant en démocratie" nous aurons qu'en même notre mot à dire. Par-là, nous zappons le fait que cette dernière n'est que virtuelle pour **prolonger l'illusion en pensant que le pouvoir cédera toujours à la rue alors que la toile est maintenant tissée pour "mater" une rébellion inévitable.** Il faut dire que des décennies de formatage éducatif nous ont conditionné dans la certitude d'un passé négatif et d'un présent meilleur ce qui nous interdit inconsciemment de remettre en cause le fonctionnement réel de nos sociétés de peur de nous voir traité de ringard, voir de révisionniste ou de fasciste.

Autrement dit, si nous ne sommes pas satisfaits c'est qu'après tout nous n'avons que les dirigeants que nous souhaitons car c'est quand même nous qui votons ! Effectivement, c'est **le seul acte démocratique dont nous sommes en apparence responsables, au moins sur le papier.** Les "élus"

et les "consciences des institutions" qui s'y sont fabriquées une légitimité savent d'ailleurs nous le rappeler dans un mélange de culpabilisation et parfois de cynisme.

Le vote est donc notre seule arme de décision ponctuelle encore qu'elle ne débouche que sur une procuration donnée à un représentant avec tout ce que cela comporte de risque d'abus de confiance et de chèque en blanc.

Nous allons voir à quel point **elle est actuellement encore plus inoffensive que ce que nous croyons.**

Le vote par élimination des gros bras

Dans le panel des candidats sélectionnés bien peu sont proches en théorie comme en pratique des aspirations et des intérêts populaires et n'ont ni l'état d'esprit ni les qualités naturelles pour les concrétiser. Notre vote nous donne donc **la potentialité d'éliminer les moins aptes c'est à dire en premier lieu les "gros bras"** issus des partis institutionnels qui se sont rendus propriétaires des institutions, de la République et du pays.

En effet, en l'état actuel des choses, **la plus fine des stratégies ou la plus technique des manipulations n'effacent pas la possibilité non maîtrisée d'une "surprise" sous la forme d'un résultat électoral imprévu par les "sondeurs" deux heures avant l'ouverture des bureaux de vote.** Du point de vue des tenants du système, cette potentialité de rejet des "gros bras" n'est pas négligeable. Ainsi, à défaut de mettre fondamentalement en péril le système puisque de toute façon les concurrents sont tous validés par lui du fait de la sélection opérée par le "milieu", cette éventualité entraînerait juste une modification du scénario, ce qui n'est jamais du goût des "consciences républicaines officielles".

Cependant, pour preuve que **le spectre du rejet effleure les "politiques de métier" et leurs coaches,** la notion de "vote utile" est de plus en plus agitée par eux comme s'ils nous étaient à priori plus "utiles" que leurs "petits" concurrents. Et quand les résultats montrent la "percée" d'un candidat mineur ou un effritement de leurs scores au profit de "petits candidats", c'est une explication mêlant la suffisance, le mépris et les certitudes de la supériorité qui conclue alors au "signal" ou au "vote protestataire" comme si leurs fauteuils étaient définitifs et que le peuple avait fait ses doléances. Que voulez-vous, **à force de manipuler les opinions (et bien plus encore) avec une certaine efficacité, la plupart des "élites" politiques et administratives ne peuvent s'empêcher de considérer le citoyen comme un consommateur malléable !** Nous avons une bonne part de responsabilité dans cet état de fait.

Ainsi, **en votant pour un "petit candidat",** forcément plus sincère qu'un gros, **c'est une part du pouvoir individuel qui s'affirme au delà de tout choix de pur idéal politique.** C'est aussi

l'expression du principe démocratique électif qui met chaque citoyen et donc chaque candidat à égalité face à ses concitoyens. C'est enfin le choix de la compétence de l'artisan et le rejet du marketing de la grande distribution politique.

Le rêve du politique de métier: Choisir les électeurs

Du point de vue des candidats de métier l'incertitude des urnes est le paramètre majeur dont ils s'emploient à réduire l'aspect aléatoire. En effet, le volume de votes généré par les militants qui sont acquis à la cause parce qu'elle aide la leur n'atteignant pas la zone de sécurité, il leur faut donc s'assurer des autres, majoritaires. Mais **la séduction a ses limites tout comme le tiroir-caisse épuisé des promesses corporatistes qui deviennent rapidement antagonistes.**

C'est ainsi que **des esprits malins ont trouvé des moyens malhonnêtes pour forcer le destin à la source et limiter le hasard.**

L'achat du vote de l'électeur

L'achat des votes et donc des électeurs est une pratique éprouvée. J-F Kennedy n'a-t-il pas été élu en 1960 grâce à l'appui de la mafia, notamment dans l'Etat clé de l'Illinois (1) ? Il n'était ni le premier ni le dernier. Bien que le système électoral américain des "grands électeurs" facilite numériquement les opérations d'achat, **cette technique est largement répandue dans la majorité des "démocraties".** En France, un de nos maires, pragmatique et certainement plus intègre que la moyenne, a mis aux [enchères](#) son parrainage pour financer son école et quelques associations locales. Riche idée (si j'ose dire) qui a le mérite de mettre en évidence la logique d'un système ou par ailleurs les futures subventions étatiques accordées aux maires sont dans la pratique largement conditionnées par le nom qu'ils ont inscrit sur leur formulaire de parrainage.

Cela étant, il faut reconnaître que la méthode n'est pas appropriée à l'élection présidentielle française en raison du **suffrage universel qui rend impossible et exorbitant le "paiement" du nombre de votes nécessaires à la victoire.**

De la même manière, la pratique de l' "achat" du vote d'un électeur sous forme de promesses personnalisées est difficilement transposable pour une élection nationale. En effet, les embauches, les octrois de permis de construire, les "aides" diverses ou les promotions que permet la propriété du pouvoir à l'échelon local nécessitent pour un gros candidat national la contribution active et massive de ses amis, ce qui n'est jamais acquis. De plus, le gain est minime d'autant que la réalisation de ce genre de promesses est maintenant aussi difficile à "vendre" qu'à tenir.

Mais il y a moins onéreux.

Les votes des électeurs qui n'existent plus

Importée d'une tradition que l'on attribue à la Corse, le vote ad mortem a eu son heure de gloire et d'efficacité au point que certains lui doivent leur sinécure d'élu. Un peu émoussée par quelques révélations ayant eu des suites judiciaires et médiatiques à défaut de condamnations exemplaires, **le vote des morts est semble-t-il aujourd'hui en déclin.**

Les votes des électeurs qui ne votent pas

On peut aussi faire voter par exemple les électeurs qui ne sont pas regardant. Certains se sont fait une spécialité avec **les électeurs du troisième âge** et spécialement ceux qui résident dans des maisons de retraites ou la famille ne passe pas souvent. Une bonne vingtaine de procurations et c'est une vingtaine de votes acquis pour le candidat.

Dans la catégorie des pas-présents qui votent, les abstentionnistes récidivistes sont une potentialité intéressante. Comme ils ne viennent en général pas vérifier après coup la virginité de la case réservée à leur signature sur le registre des votes, le "réservoir" peut contribuer à compléter ou à asseoir une marge un peu courte. Si le bureau de vote est bien tenu, cela ne pose pas de gros problèmes.

Il y a aussi les absents maintenus sur les listes électorales comme ceux qui déménagent et ne s'inscrivent pas dans leur nouvelle commune. Les révisions des listes électorales ne gomment jamais totalement ces situations surtout si les commissions ad hoc sont bien maîtrisées.

Le cas des SDF

Parmi les citoyens ayant le droit de vote, **les SDF constituent une population à risque pour le système car ils ont toutes les raisons légitimes de ne pas choisir les gros bras** largement responsables de leur situation. Mais ce risque est très limité. D'une part parce qu'un exclu de la société a aussi le sentiment d'être un rejeté de la citoyenneté et fuira donc l'humiliation de se présenter avec ses hardes et ses sacs dans un bureau de vote. D'autre part parce que la loi est formelle. Pour avoir le droit de voter, il faut avoir un domicile et ce pour éviter qu'un électeur ne vote deux fois dans deux lieux différents.

Vu le nombre en augmentation exponentielle des SDF et l'inadaptation de la loi à leur situation, les "penseurs" ont répondu en [1998](#) à ce cas de conscience républicaine sans se départir de leurs réflexes matriciels. Ainsi, comme il faut que tout le monde rentre dans les cases déterminées quitte à forcer un peu, **"on" a décidé que les SDF devaient quand même avoir un domicile pour pouvoir voter.**

L'article L. 15-1 du Code Electoral stipule en effet que *"les citoyens qui ne peuvent fournir la preuve d'un domicile ou d'une résidence et auxquels la loi n'a pas fixé une commune de rattachement sont,*

sur leur demande, inscrits sur la liste électorale de la commune où est situé l'organisme d'accueil agréé:

- dont l'adresse figure depuis au moins six mois sur leur carte nationale d'identité;
- ou qui leur a fourni une attestation établissant leur lien avec lui depuis au moins six mois."

En l'occurrence si ce domicile ne peut évidemment être le leur, **ils doivent justifier de leur "rattachement" à une adresse agréée et ce depuis un temps que l'errance qui accompagne la précarité ne permet pas logiquement de satisfaire.** De fait, **les quelques citoyens-SDF qui auraient encore l'envie de voter ne pourraient le faire en raison de leur condition. .**

Ainsi, **la population de SDF dont l'estimation la plus optimiste avoisine les 500.000 représente autant de non-votants forcés, soit à peu près l'écart final qui sépare en nombre de voix le vainqueur du vaincu.**

La solution la plus fiable pour le candidat de métier: l'électeur électronique

Comme de coutume, **c'est du laboratoire "démocratique" américain que nous arrivent les manipulations les plus performantes.**

En la matière, tout le monde se souvient des conditions (déjà) peu démocratiques qui ont porté au pouvoir suprême le fiston Bush en 2000, à la surprise générale compte tenu du "profil" de l'individu et des intentions de votes constamment vérifiées. Souvenons-nous de **l'interminable épisode du recomptage des voix de l'Etat de Floride** dont le Gouverneur était Jeb, le frerot du vainqueur et dont la directrice de campagne locale, Katherine Harris, était aussi la représentante de la société ES&S ... fournisseur des.... machines à voter locales.

Après cette mascarade, le même Bush a fait voter la loi [Help America Vote Act](#) pour **généraliser le remplacement des vieux systèmes de vote par des moyens électroniques.** Connaissant le bonhomme on pouvait se douter que cette décision n'était pas innocente. Ainsi, dès 2002, lors des élections de mi-mandat, on a constaté une somme de [bizarreries](#) dans les résultats qui faisait conclure aux plus perspicaces que l'on était manifestement passé de l'artisanat local de Floride à l'industrie nationale et ce à l'entier bénéfice du parti du Président en titre.

Les multiples contestations sur la validité de ces votes ont permis de **faire connaître au monde les curieuses bestioles électroniques qui remplacent en un clic le bulletin et l'urne et parfois le choix de l'électeur.** Les fameuses "machines à voter" électroniques ont acquis une telle réputation qu'elles ont [illustré](#) avec humour la réélection de G-W Bush en 2004.

Comme on pouvait s'y attendre, le cousin spirituel français du messie US, par ailleurs Ministre de l'Intérieur a pris les dispositions adéquates à l'implantation française de la technique. Et pour gommer toutes réticences, il a même prévu une prime de 800€ ramenée aujourd'hui à **400€ pour l'achat ou la location de chaque bidule** par les [80 communes](#) qu'il a souhaité voir doter. C'est donc **environ 1,5 million de voix qui seront d'origine électronique** au premier tour de l'élection.

On n'arrête pas le progrès, même quand il recule

Au-delà des méchantes langues qui prétendent que cette décision rentrait dans le cadre de la préparation technique de sa candidature à la Présidence, la première interrogation qui vient à tout citoyen doué d'un minimum de bon sens est de **comprendre quelles améliorations apportent ces machines par rapport à l'urne traditionnelle sans restreindre la fiabilité du vote traditionnel** qui a fait ses preuves depuis l'Antiquité.

Hormis l'économie de papier (argument passe-partout qui serait donc plus important que la fiabilité du vote !), la fin du supposé fastidieux dépouillement manuel pourtant seule garantie comptable, ou l'accès des handicapés (?), aucune réponse valable n'est raisonnablement avancée. Et pour cause car il n'y en a pas ! Et **ce ne sont pas les "garanties" exprimées par le Conseil Constitutionnel qui rassureront.**

Par contre, sans faire preuve d'une paranoïa pathologique, les interrogations concernant la **fiabilité des opérations** de vote et la **potentialité de fraude** viennent interpeller tout démocrate. Car en jetant l'urne en bois ou en verre on a aussi passé par-dessus bord quelques principes intangibles et la logique implacable qui déterminent **les critères sans lesquels le résultat et le vainqueur d'une élection ne sont pas légitimes.**

La première interrogation porte sur **la transparence du scrutin**. La présence des bulletins atteste de la matérialité du choix de l'électeur et représente l'unité de comptage (ou de re-comptage si besoin plusieurs jours ou semaines après le vote). **Avec la bête électronique c'est le bulletin qui devient transparent et le scrutin qui s'opacifie.** Aucune trace donc aucune vérification possible. Le scrutin n'est plus transparent et le résultat est inévitablement sujet à caution.

La seconde interrogation concerne **la confidentialité du vote** et **l'anonymat du votant**, c'est à dire l'absence de surveillance de l'électeur pendant son vote. En l'état de la technique actuelle rien ne garanti cela. Par exemple, n'importe quel écran tactile lié au [fichier biométrique](#) des passeports et cartes d'identité permet d'identifier la personne qui est devant l'écran et donc de coupler l'information avec les choix qu'elle opère. De même il a été démontré, sans user d'une technologie lourde, qu'un [scanner](#) placé à 25 mètres du clavier de vote permet de lire les opérations effectuées sur certaines

machines. La confidentialité et l'anonymat ne sont donc pas plus garantis que quand vous passez le portique d'un aéroport.

Plus grave encore, **rien n'est moins transparent qu'un programme informatique dont le codage est protégé par le secret industriel**. Et ce ne sont pas les agréments ([Indra](#), [RDI](#), [Nedap](#)) donnés par le Ministère de l'Intérieur qui rassureront quand il y a impossibilité de vérification ultérieure à l'improviste.

De la même manière rien ne garanti dans l'absolu la présence d'un **bug informatique** et encore moins une **opération de fraude** soit **en remplaçant le programme interne** (2 minutes suffisent montage et démontage de l'appareil compris) soit **en introduisant quelques lignes de code lors de la programmation** (indétectable). Tout comme **le piratage lors de la mise en route des machines**. Des [chercheurs](#) ont démontré que pirater ces engins n'avait rien de sorcier pour eux.

Bref, un consensus se dessine dans d'autres pays pour exprimer l'absence de confiance dans ces machines à voter électronique tant qu'elles représentent un [recul démocratique](#). **En France, si ce consensus de défiance grandi chez les citoyens et la plupart des courants politiques, il n'inquiète pas ceux qui sont les instigateurs de l'opération**. En attendent-ils des bénéfices ?

De la fraude artisanale risquée à la fraude industrielle sans risque

Au-delà de ce recul démocratique évident, **le vote électronique modifie radicalement l'ampleur de la fraude électorale**. La ou il était difficile de voler ou de remplacer quelques centaines de bulletins entre la fin des opérations de vote et le dépouillement, **le vote électronique permet d'agir directement, sans traces, quasiment sans risques et en un temps record sur les résultats**, c'est à dire sur des milliers ou des millions de votes (environ 1,5 million de bulletins électroniques sont potentiellement concernés soit environ 3,4 % des inscrits!).

Ce sont donc des perspectives de sérénité qui s'ouvrent aux candidats qui en possèdent la clé soit par des liens avec les constructeurs ou leurs bailleurs de fonds, soit par le veto de l'agrément ministériel quand ils le possèdent.

A la suite des **questions que l'on doit se poser sur le "contrôle" de ces machines**, il est nécessaire de s'interroger sur **les intérêts qui les ont conçus et qui les manipulent**. Aux USA, nous savons que G-W Bush est lié avec le principal fournisseur de machines à voter électroniques.

Qu'en est-il en France ?

La question n'est pas sans importance quand on considère par ailleurs qu'un **des principaux candidats a installé une garde fidèle aux postes stratégiques du Ministère de l'Intérieur** avant de

le quitter et que les nominations préfectorales n'ont pas du déroger à cette précaution. Ces mêmes Préfets qui sont responsables ... de la régularité des opérations de votes.

Une visite du site <http://www.recul-democratique.org> est fortement conseillée.

Qui contrôle le vote électronique ?
>>> Pétition en ligne

Paul-Vincent PAQUET - © Mars 2007

A lire:

[L'illusion démocratique 1 - La cooptation des candidats à l'élection présidentielle](#)

[L'illusion démocratique 3 - Du vote symbolique au vote effectif](#)

[1] **La face cachée du clan Kennedy** - Seymour Hersh - chapitre 10 Des Elections truquées (*Bibliothèque LesChroniques.net* [Livre 164](#))

"Les opérations de surveillance menées à Chicago permirent également d'établir que l'argent de la pègre a été consacré aux élections de 1960"

LesChroniques.net - Tous droits commerciaux réservés

Copie et diffusion autorisées (et recommandées) dans le cadre privé avec mention de l'auteur et du site

Webmasters: Ce texte peut être repris sur votre site à la seule condition de contacter leschroniques.net